

**Comité d'Entente des Associations Représentatives
de Personnes Handicapées et de Parents d'Enfants Handicapés**

Communiqué de presse – Paris, 20 octobre 2015

Déclaration commune du Comité d'entente

Handicap : en finir avec l'exil contraint des personnes en situation de handicap et une réponse adaptée et de proximité pour tous maintenant !

Le comité d'entente dénonce le résultat d'une politique du handicap qui condamne la majorité des plus de 6500 français en situation de handicap à un exil forcé faute de réponse adaptée à proximité de là où elles vivent. En outre, des dizaines de milliers de personnes handicapées demeurent sans solution et frappent vainement à la porte des services et des établissements.

Cette politique n'est pas nouvelle et le gouvernement conscient du problème tente de mettre fin à cet exil contraint. Il a récemment annoncé un déblocage de 15 millions d'euros. Cela va évidemment dans le bon sens mais ce montant est nettement insuffisant au regard des crédits consacrés par la France au financement d'établissements spécialisés en Belgique : près de 250 millions d'euros et 4000 emplois.

Le Comité d'entente demande à ce qu'il soit mis fin à cette politique qui constitue une violation des droits et des libertés fondamentales des personnes handicapées tels que définis par la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées que la France a ratifiée en 2010..

Des moyens supplémentaires doivent être consacrés à l'accompagnement des personnes handicapées.

A propos du Comité d'Entente :

Le Comité d'Entente est un organisme informel qui regroupe 70 organisations nationales représentatives des personnes handicapées et des parents d'enfants handicapés.

Son comité restreint est composé de : la Fédération des **A.P.A.J.H.** (Fédération des Associations pour Adultes et Jeunes Handicapés) ; l'**A.P.F.** (Association des Paralysés de France) ; le **C.L.A.P.E.A.H.A.** (Comité de Liaison et d'Action des Parents d'Enfants et d'Adultes atteints de Handicaps Associés) ; la **C.F.P.S.A.A.** (Confédération Française pour la Promotion Sociale des Aveugles et des Amblyopes) ; la **F.F.A.I.M.C** (Fédération Française des Associations d'Infirmes Moteurs Cérébraux) ; la **FNATH** (Association des Accidentés de la Vie) ; le **G.I.H.P. National** (Groupement pour l'Insertion des Personnes Handicapées Physiques) ; l'**U.N.A.F.A.M.** (Union nationale des familles et amis de personnes malades et /ou handicapées psychiques) ; l'**Unapei** (Union Nationale des Associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis) ; l'**U.N.I.S.D.A.** (Union Nationale pour l'Insertion Sociale du Déficent Auditif) ; **Trisomie 21 France** (Fédération d'Associations pour l'Insertion Sociale des personnes porteuses de Trisomie 21), la **FFDys** (Fédération Française des dys - troubles du langage et des apprentissages) et l'**AIRE** (Association des instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques et de leurs réseaux).

Contact presse Unapei : Thierry NOUVEL 01 44 85 50 50 / t.nouvel@unapei.org	Contact presse APF : William Bastel 01 40 78 56 59 / william.bastel@apf.asso.fr
Contact presse FNATH : Arnaud DE BROCA 06 20 51 04 83 / arnaud.debroca@fnath.com	Contact presse APAJH : Nolwenn Jamont n.jamont@apajh.asso.fr